

Guide de l'étudiant

Master 2 IPHD

Inclusion et Participation Handicap, Difficultés,
Dépendance

2023-2024



CONTENU DU GUIDE

Calendrier, p. 2

Contenus du master 2 IPHD, p. 3

Stage, alternance ou apprentissage en master IPHD - UE5.4, p. 5

Consignes pour le rapport de stage, le rapport d'alternance ou d'apprentissage et la soutenance - UE5. 4, p. 9

Barème, p. 11

Projet collaboratif ou projet en situation professionnelle UE3. 2 et UE3. 3, p. 13

Barèmes, p. 16 et p. 17

Dossier d'apprentissage UE1.4 et UE2.4, p. 19

Barème, p. 21

Le mémoire de recherche du master 2 IPHD - UE6, p. 23

Cadrage et critères de la soutenance du mémoire de recherche UE6.4, p. 26

Annexe

Courrier de cadrage pédagogique accompagnant toute sollicitation pour un stage de M2

CALENDRIER DU MASTER 2 IPHD 2023-2024

Semestre 3

Accueil (réunion de rentrée) : mercredi 6 septembre 2023 matin

Rentrée (premier cours) : mercredi 6 septembre 2023 après-midi

Vacances d'automne : du samedi 21 octobre au dimanche 29 octobre 2023

Examens du S3 :

Examen UE2.3 : jeudi 21 décembre 2023 matin

Examen UE1.3 : vendredi 22 décembre 2023 matin

Vacances de Noël : du samedi 23 décembre 2023 au dimanche 7 janvier 2024

Semestre 4

Début du S4 (reprise des cours) : entre le mercredi 10 janvier et le vendredi 12 janvier 2024

Remise du rapport d'étape du mémoire de recherche (compte pour le S3) : lundi 15 janvier 2024 minuit

Oral projet collaboratif (compte pour le S3) : vendredi 26 janvier 2024

Journée d'études autour de l'enquête par questionnaire : vendredi 19 janvier 2024

Vacances d'hiver : du samedi 24 février au dimanche 3 mars 2024

Début du stage long : à partir du lundi 4 mars 2024

Périodes de retour universitaire :

Du mardi 2 avril au vendredi 5 avril (lundi 1^{er} avril férié) : travail autonome

Du lundi 6 mai au mardi 7 mai (puis pont férié) : cours

Du mercredi 12 juin au vendredi 14 juin : travail autonome

Remise du dossier d'apprentissage : lundi 6 mai avant minuit à adresser au jury

Remise des rapports de stage long ou d'alternance et des mémoires de recherche :

- Pour les rapports : à établir en accord avec la ou le référent·e stage ou alternance et le tuteur ou la tutrice selon leurs disponibilités
- Pour les mémoires : à établir en accord avec le directeur ou la directrice de mémoire, selon sa disponibilité et celle du deuxième membre de jury
- à partir de début juin et jusqu'à mi-septembre pour une soutenance au moins une semaine après la remise du rapport.
- Pour une validation sur l'année universitaire 2023-2024, soutenances avant le 30 septembre 2024.

CONTENU DU MASTER 2 IPHD

UE1 - Apports fondamentaux : handicap, difficulté sociale et dépendance

Dans l'optique d'un continuum de formation, cette UE opérationnalise les connaissances dispensées dans l'UE1 du M1 (UE2 ancienne maquette).

Principalement conduite par des professionnels chevronnés (chefs de projet, directeurs de structures, chargés de mission, consultants), cette UE mobilise :

- des études de cas (accompagnement de situations spécifiques dans les domaines éducatif, professionnel, sanitaire, culturel, etc.)
- des mises en situation (ingénierie répondant à l'application des politiques publiques, à l'émergence de questions socialement vives, etc.)
- des analyses de pratiques (amélioration d'outils, connaissance et analyse des cadres normatifs en vigueur, conduite d'évaluations, diagnostics et expertises, etc.)

Évaluation

Semestre 3 : Écrit sur table de 2 heures (1 sujet)

Semestre 4 : Dossier d'apprentissage (cadrage p. 19 et barème p. 21)

UE2 - Institutions, ressources, gestion et management

Cette UE prépare l'étudiant·e à la compréhension des logiques sociales et du fonctionnement des organisations, du travail et des ressources humaines. Elle donne des ressources réflexives et des outils pour les fonctions d'organisation et de coordination des équipes pluricatégorielles en vue de la conception, du pilotage et de la mise en œuvre de projets ou d'actions inscrites dans des organismes, institutions, entreprises ou dispositifs.

Elle apporte des cadres théoriques et réflexifs dans le domaine des SHS pour :

- Les approches du droit du handicap
- La connaissance des organisations en tant qu'institutions,
- La compréhension des logiques et du management du travail

Elle apporte des outils professionnels liés à :

- l'analyse technique des situations sociales
- l'ingénierie sociale qui découle de ces analyses (élaboration de réponses adaptées, principes d'action)
- la gestion des ressources humaines, matérielles, fonctionnelles et budgétaires dans un contexte associatif, entrepreneurial, de collectivité territoriale ou d'établissement médico-social.

Évaluation

Semestre 3 : Écrit sur table de 3 heures (1 ou 2 sujets)

Semestre 4 : Dossier d'apprentissage (cadrage p. 19 et barème p. 21)

UE3 - Conduite de projets

Les connaissances professionnelles et méthodologiques acquises dans les divers enseignements professionnels et de recherche du master et les acquis du master 1 en conduite de projet sont concrétisés par la conception, le pilotage et la mise en œuvre d'un projet collaboratif, en partenariat avec des associations, entreprises, collectivités ou établissements.

Pour les étudiant·e·s, le projet collaboratif se réalise en équipe au S2 et au S3.

Pour les alternant·e·s et les apprenti·e·s, le projet se réalise dans la structure employeuse au S3 sur la base des acquis du M1 et à partir des besoins de la structure.

Évaluation

Semestre 3 : Oral projet + écrit synthétique de présentation (infographie) (cadrage p. 13, barème oral p.16 et barème écrit p. 17)

UE4 - Langue vivante étrangère : Anglais

Les étudiant·e·s s'exerceront à la pratique de l'Anglais oral et écrit (compréhension, production) dans les thématiques et les champs lexicaux liés au master IPHD.

La maîtrise de l'anglais est une exigence universitaire. Elle est un vecteur de mobilité professionnelle, d'accès à une documentation scientifique et technique internationale et favorise le tissage de partenariats internationaux.

Évaluation

Semestre 3 : une épreuve orale et une production écrite en contrôle continu sous la responsabilité de l'enseignant·e.

UE5 - Pratiques professionnelles

Cette UE vise à professionnaliser l'étudiant·e et à confirmer la coloration qu'il souhaite donner à son parcours de formation (domaine d'exercice et fonctions envisagées, type de public, type d'environnement professionnel)

Cas des étudiant·e·s

La professionnalisation se réalise autour d'un stage long au semestre 4 permettant la confrontation efficace des connaissances théoriques aux réalités professionnelles en entreprise, collectivité, association ou établissement. Il dure au moins 2 mois et au maximum 6 mois et met en œuvre l'ensemble des acquis du cursus sur une mission concrète (développement d'un outil ou d'un process ; étude ou audit ; dispositif de formation ; etc.). Il débouche sur un rapport de stage problématisé dans lequel l'étudiant·e met au jour ses réalisations concrètes et les compétences développées.

Cas des apprenti·e·s ou des alternant·e·s

La professionnalisation se réalise dans le cadre d'une alternance tout au long de l'année, en immersion dans un lieu de travail accompagné par un·e encadrant·e professionnel·le : secteur privé (entreprises, associations) ou, seulement pour les apprenti·e·s, secteur public (collectivités locales, administrations ou établissements publics). L'alternance est cadrée par un contrat de travail, sur la base d'un emploi du temps élaboré en concertation avec le CFA Sup (contrat d'apprentissage) ou UPpro (contrat de professionnalisation). L'alternance débouche sur un rapport d'alternance problématisé dans lequel l'alternant·e met au jour ses réalisations concrètes et les compétences développées.

Évaluation

Semestre 4 : Rapport de stage ou d'alternance + soutenance (cadrage stage p. 5, consignes rapport p. 9 et barème p. 11)

UE6 - Initiation à la recherche

L'étudiant·e est amené à conduire une recherche, encadrée par un enseignant-chercheur (en Psychologie ou en Sociologie) sur un objet et dans un contexte relevant du handicap, de la dépendance, de la grande difficulté ou de la fragilité sociale ou scolaire. Cette recherche débouchera sur un mémoire, comportant une revue de littérature, devant attester d'une enquête de terrain ou d'une expérimentation, et proposant des résultats analysés et interprétés, ouvrant sur des perspectives. Ce mémoire doit aussi permettre à l'étudiant·e de développer sa réflexivité, par une analyse des effets que cette recherche a sur son identité et ses pratiques professionnelles, dans ses dimensions technique et éthique.

Des cours d'approfondissement méthodologique sur le questionnaire, 3 séminaires de recherche par discipline et 1 séminaire pluridisciplinaire coopératif de la mention Pratiques et ingénierie de la formation complètent la formation reçue en M1.

Évaluation

Semestre 3 : Rapport d'étape du mémoire de recherche (cadrage p. 23, démarche et attendus p. 24-25)
Semestre 4 : Mémoire + soutenance (cadrage et critères de la soutenance, p. 26)

STAGE, ALTERNANCE ou APPRENTISSAGE en MASTER IPHD

UE5 - *Pratiques professionnelles*

ENCADREMENT

Les étudiant·e·s non alternant·e·s, les alternant·e·s et les apprenti·e·s sont évalués pour l'UE5 sur les mêmes attentes et avec les mêmes critères (un rapport d'alternance et une soutenance au S4)

Les personnes ressources du master concernant les stages, l'alternance et l'apprentissage sur le master sont :

- Lydia Holon, gestionnaire de scolarité
- Guillaume Teillet, responsable stages
- Fabienne Montmasson-Michel, responsable M2
- Le ou la référent·e stage ou alternance

Référent·e·s individuels

- **Pour les étudiant·e·s/stagiaires**

Un·e référent·e universitaire est attribué à chaque étudiant·e parmi les membres de l'équipe pédagogique à la fin du mois de septembre. C'est autant que possible un·e autre enseignant·e que le directeur ou la directrice de mémoire. Le·la référent·e est l'interlocuteur ou l'interlocutrice privilégiée : conseil sur le choix du stage et de la mission, validation et signature de la convention, lien avec le tuteur ou la tutrice, visite/réunion bilan d'étape (en visio ou sur place). Il ou elle préside le jury qui évalue le rapport final sur la base d'une soutenance avec le tuteur ou la tutrice.

- **Pour les apprenti·e·s et alternant·e·s**

Un·e référent·e universitaire membre de l'équipe pédagogique supervise l'alternance (accompagnement individualisé, lien et rencontres avec l'encadrant·e professionnel·le, médiations, lien avec le CFA sup ou UP pro), présidence du jury de soutenance.

Sollicitations des partenaires au master

Le master sollicite ses partenaires pour des propositions de stages qui sont portées à la connaissance des étudiants (séances d'accompagnement, liste de diffusion, espace UPdago).

Séances collectives

Des séances de régulation spécifiquement dédiées seront proposées, animées par le responsable stage (Guillaume Teillet)

- Semestre 3 : une séance en septembre consacrée à la recherche des stages (les apprenti·e·s et alternant·e·s ayant signé un contrat en sont dispensés)
- Semestre 4 : une séance en janvier pour faire le point sur les recherches de stage et présenter les attentes en termes d'évaluation (concerne aussi les apprenti·e·s et alternant·e·s), une séance en mai sur un retour d'expériences et l'accompagnement à la réalisation du rapport commune aux étudiant·e·s/stagiaires et apprenti·e·s et alternant·e·s.

STAGE DE MASTER 2

A partir du lundi 4 mars 2024 pour une durée minimale de 8 semaines.

Nature et objectifs

Ce stage correspond à l'UE5 du semestre 4 du Master 2 IPHD et donne lieu, au titre de l'évaluation, à un rapport d'une vingtaine de pages, présenté lors d'une soutenance orale.

Ce stage a quatre objectifs :

- Permettre à l'étudiant·e d'**explorer les réalités organisationnelles et humaines** d'une structure qui accueille, accompagne, forme ou emploie des personnes handicapées ou dépendantes ou en grande difficulté, ou coordonne ces activités, notamment en percevant la spécificité des publics concernés et des pratiques adaptées à ces publics.
- **Professionaliser** l'étudiant·e en renforçant les compétences acquises et en lui permettant d'expérimenter, d'observer, et de se confronter à la **réalité du métier**, et s'impliquant dans un rôle d'encadrement, de conception ou d'ingénierie (étude ou enquête, synthèse sur une question, développement d'un support ou d'un outil, conduite d'un projet ou d'une formation, accompagnement à la définition et à la mise en œuvre d'une politique d'établissement, mise en œuvre d'une politique d'inclusion à l'échelle d'une collectivité locale, d'un groupe, conception et mise en œuvre d'actions de sensibilisation, etc.).
- Développer un **questionnement professionnel**, à l'aide des contenus de formation apportés par les professionnels mais également des acquis en psychologie et sociologie (concepts et théories, savoir-faire méthodologiques, etc.), autour d'une thématique que l'étudiant·e aura choisie, parmi les missions et pratiques à l'œuvre dans la structure d'accueil.
- Réaliser une **mission de stage** débouchant sur une **production** (étude, enquête, outil, etc.) utile à la structure de stage.

Déroulement

Le stage long se déroule après la période de cours du S4 (à partir du 4 mars 2024) et s'étend sur au moins 8 semaines ou 270 heures, prolongeables jusqu'au 30 septembre 2024 (date limite ne nécessitant pas de ré-inscription universitaire) dans la limite de 6 mois. Au-delà de 8 semaines, le-la stagiaire perçoit obligatoirement une gratification :

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F32131>

La date de début de stage long peut exceptionnellement avoir lieu en amont du 4 mars 2024, les temps de présence en stage étant alors limités aux lundis et mardis où il n'y a pas de cours.

Des aménagements d'emploi du temps sont envisageables, en particulier pour les étudiant·e·s en situation de handicap ou ayant des difficultés importantes de santé dans la mesure où l'ensemble du temps de stage est égal à au moins 270 heures.

Pour les professionnel·le·s en reprise d'études bénéficiant d'un congé de formation ne couvrant pas la totalité de l'année universitaire, le stage peut avoir lieu sur la structure d'emploi. Il convient alors que l'étudiant·e développe une mission « innovante » ou « différente » de son exercice professionnel habituel et se pose des questions « inhabituelles » dans son contexte professionnel ordinaire.

Ce stage long est obligatoirement entrecoupé par trois périodes de quelques jours de retour universitaire par mois (du mardi 2 avril au vendredi 5 avril ; du lundi 6 mai au mardi 7 mai ; du mercredi 12 juin au vendredi 14 juin). Elles sont consacrées au travail autonome (dossier d'apprentissage, mémoire, rédaction du rapport d'alternance ou de stage) et à des cours (période de mai). Ces périodes sont sanctuarisées pour le travail universitaire, l'employeur ou la structure de stage n'a pas le droit de faire travailler le-la stagiaire, l'apprenti·e ou l'alternant·e sur ces périodes. A titre très exceptionnel une dérogation peut être accordée, elle doit faire l'objet d'un avenant à la convention ou au contrat signé par toutes les parties.

Trouver un stage

Des propositions de stages longs sont émises par les entreprises, collectivités, structures et établissements partenaires du Master IPHD et sont présentées aux étudiant·e·s lors des séances collectives et/ou puis par la liste de diffusion. Les étudiant·e·s sont également encouragé·e·s à effectuer leur prospection de stage par eux-mêmes.

Un courrier de cadrage pédagogique doit être joint à la lettre individuelle de motivation (annexe), il explicite les attendus et le cadre pédagogique du stage au nom de l'équipe pédagogique du master (il se différencie en cela du courrier exposant vos motivations propres).

Les séances d'accompagnement des stages du S3 et du S4 sont des moments qui permettent de réfléchir et travailler les recherches de stage, la définition d'une recherche de stage, la préparation des rapports de stage et de la soutenance.

Dans tous les cas :

- Échanger avec le·la référent·e sur le (les) terrains sollicité(s).
- Si besoin, le·la référent·e contacte le tuteur ou la tutrice pressenti·e pour ajuster la mission de stage et les attendus.
- Lorsqu'un stage est pressenti, l'étudiant·e formule une demande d'accord sur l'ENT (logiciel AREXIS) muni·e des informations : nom, adresse et n° SIRET ou SIREN de la structure, nom du responsable de la structure, nom et fonctions du tuteur ou de la tutrice, dates, actions et missions envisagées, l'enseignant·e référent·e reçoit alors automatiquement par mail cette demande d'accord préalable.
- Une fois la demande accordée par le·la référent·e, Lydia Holon prend le relais sur les aspects administratifs.
- La convention remplie est signée en premier par la structure d'accueil. La convention signée par l'établissement est remise au secrétariat IPHD pour signature par le responsable de la composante (directeur de l'Inspé) et votre référent·e.
- Tout changement (date, déplacement, notification spéciale, usage d'un véhicule, etc.) doit faire l'objet d'un avenant.

Le suivi du stage

Le·la référent·e organise les contacts avec le tuteur ou la tutrice de stage et est l'interlocuteur privilégié en cas de questions et difficultés rencontrées pendant le stage. Au cours du stage, le·la référent·e organise une réunion de bilan d'étape (en présence ou à distance selon les situations et les besoins) tripartite (référent·e, tuteur ou tutrice, stagiaire). La rencontre en présentiel peut être l'occasion d'une visite/présentation du site si cela est possible et pertinent.

La réunion dure de 45 minutes à 1h30 et se centre sur un entretien au cours duquel l'étudiant·e, appuyé·e par son tuteur ou sa tutrice, expose :

- une présentation de la structure (statut, public accueilli, organigramme, services, missions et prérogatives, gestion...),
- les activités réalisées, les éventuelles difficultés rencontrées, les solutions envisagées et/ou réalisées pour les dépasser,
- la mission de stage et sa faisabilité in situ (travaux réalisés, rôles tenus, livrables envisagés),
- les expériences et compétences que le ou la stagiaire a acquises lors de son stage et qu'il ou elle pourra valoriser dans son CV,
- les idées de questionnement professionnel et les axes du rapport de stage (question de départ, recueil de données, pré-plan, etc.),
- éventuellement : les perspectives professionnelles et les possibilités d'embauche.

Le·la référent·e accompagne l'étudiant·e dans la réalisation de son rapport de stage :

- à partir du cadrage général (consignes pour le rapport de stage p. 11),
- formulation du questionnement professionnel et modalités de recherche,
- échanges selon les besoins sur le plan, les contenus,
- réponse à toute question rédactionnelle de l'étudiant·e.

ALTERNANCE OU APPRENTISSAGE EN MASTER 2

Les postulants à l'alternance ou à l'apprentissage ont jusqu'à mi-octobre pour signer un contrat.

Généralités

Le Master 2 est ouvert à l'alternance par contrat de professionnalisation ou à l'apprentissage.

L'étudiant·e est alors salarié·e ou apprenti·e de la structure d'accueil en situation professionnelle partenaire et souscrit donc aux droits et obligations régis par son contrat de travail et sa branche professionnelle.

Dès la fin du M1, les étudiant·e·s peuvent prospecter pour une alternance par contrat de professionnalisation ou un apprentissage. Comme pour le stage de M2, il·elle·s doivent s'assurer avec les enseignants du master que le type de structure d'accueil et de poste correspondent aux attendus du master.

UP Pro est l'organisme de l'université de Poitiers en charge des alternant·e·s en contrat de professionnalisation. Le CFA Sup Nouvelle Aquitaine est l'organisme qui prend en charge les apprenti·e·s.

Suivi

Durant son année de M2 :

- L'alternant·e ou l'apprenti·e dispose d'un suivi individualisé par un référent·e, enseignant universitaire de l'équipe pédagogique
- L'alternant·e ou l'apprenti·e assiste à tous les cours, passe tous les examens et rend les mêmes productions (mémoire, rapport de stage -alternance-, projet collaboratif, dossier collectif d'apprentissage) que les étudiant·e·s non alternant·e·s.
- **La conduite de projet peut prendre la forme d'un projet professionnel individuel** mis en œuvre et accompagné dans la structure d'accueil, si l'apprenti·e ou l'alternant·e le souhaite. Dans ce cas, il est évalué sur les mêmes critères que le projet collaboratif, dans l'état d'avancement où il se trouve au moment de l'oral.
- **L'alternant·e ou l'apprenti·e produit un rapport d'alternance avec les mêmes attendus que le rapport de stage (S4)**
- De septembre à fin février, l'alternant·e ou l'apprenti·e est en entreprise les lundis et mardis et assiste aux cours ou réalise son travail universitaire en autonomie (s'il n'y a pas cours) les mercredis, jeudis, vendredis, à l'exception des pauses pédagogiques pendant lesquelles il ou elle est dans la structure d'accueil à temps plein (hors congés réglementaires prévues par son contrat de travail et par la branche professionnelle).
- À compter du 4 mars, l'alternant·e ou l'apprenti·e est à temps plein en entreprise, sauf pour les trois périodes de retour universitaire (année 2023-2024 : du mardi 2 avril au vendredi 5 avril ; du lundi 6 mai au mardi 7 mai ; du mercredi 12 juin au vendredi 14 juin).
- **La soutenance du rapport a lieu avant la fin de son contrat.**
- L'alternant·e ou l'apprenti·e est libéré·e de l'entreprise pour les examens.
- Toute absence doit être signalée à l'administration universitaire et à l'entreprise.
- L'alternant·e ou l'apprenti·e fait l'objet de deux visites de son enseignant·e référent·e qui rend compte de son suivi à UPpro ou au CFA Sup NA
- Toute difficulté dans la structure employeuse à laquelle l'alternant·e ou l'apprenti·e ne parvient pas à faire face par ses propres ressources doit être signalée au ou à la référent·e qui peut agir en médiateur ou médiatrice.

Informations

Toutes les informations importantes sont sur :

Pour les contrats de professionnalisation <http://upro.univ-poitiers.fr/alternance/le-contrat-de-professionnalisation/le-contrat-de-professionnalisation-790891.kjsp>

Pour les apprentissages <https://www.cfasup-na.fr/>

Consignes pour le rapport de stage, le rapport d'alternance ou d'apprentissage et la soutenance

UE5 - *Pratiques professionnelles* – Semestre 4

La date de remise du rapport et de la soutenance font l'objet d'une entente entre le tuteur ou la tutrice de la structure accueillante et le·la référent·e. La soutenance doit avoir lieu avant la fin du contrat d'apprentissage ou d'alternance ou avant fin septembre pour les stages. Elle peut avoir lieu fin juin-début juillet ou entre fin août et le 29 septembre.

Forme du rapport

20 à 26 pages, interlignes 1,5 ; hors table des matières, bibliographie, annexes, résumés.

Police taille 11 ou 12 (équivalent Times New Roman 12).

La qualité formelle et rédactionnelle (respect des consignes, orthographe, syntaxe, segmentation, style, clarté, mise en forme, lisibilité, etc.) entre dans la notation.

- Page de garde
 - Nom de l'étudiant·e
 - Titre du rapport et éventuellement sous-titre
 - Année et intitulé du master (avec logo), nom de l'université (avec logo), logo de l'Inspé
 - Lieu et période du stage
 - Nom et fonction du tuteur ou de la tutrice de stage, logo de la structure d'accueil ; nom du référent ou de la référente et fonction
- Table des matières
- Bibliographie aux normes APA
- Résumés de 300 mots +/- 10% en français
- Annexes : elles ne sont pas obligatoires elles n'ont pas de limite de volume, mais la lecture du rapport doit rester compréhensible sans avoir à les consulter.

Contenu du rapport

Le rapport est distinct de la mission ou des missions réalisées et des productions et livrables réalisés dans le cadre de cette ou de ces missions.

Le barème tient compte pour partie de la qualité professionnelle de l'étudiant·e, l'apprenti·e ou l'alternant·e telle qu'elle a été appréciée par le tuteur ou la tutrice à partir de points attribués sur la base d'une fiche d'évaluation qualitative.

Le rapport donne à voir une **réflexivité professionnelle de type universitaire**. Celle-ci repose sur un ensemble de compétences, qui fournissent la trame d'évaluation proposée :

- Formuler et porter un questionnement professionnel, qui constitue un fil directeur du rapport, qui structure l'ensemble du propos
- Décrire l'environnement de stage en mettant en relief, parmi les différentes manières de contextualiser le stage (cadrage juridique, caractéristiques des professionnels, des publics, cadrage statistique de l'activité, modèle économique, fonctionnement démocratique de la structure, historique, etc.), les éléments nécessaires au traitement de la problématique professionnelle
- Mettre en perspective l'expérience de stage avec des savoirs extérieurs (académiques, littérature institutionnelle, etc.)
- Argumenter, dans le cadre du questionnement professionnel porté, à l'appui de données issues de l'expérience de stage (notes prises, entretiens informels, documentation interne, rapports d'activité, données collectées par la structure sur l'activité, schémas, plans, etc.)
- Faire preuve d'autoréflexivité professionnelle
- Respecter les normes de production écrite universitaire

Soutenance

Sauf cas particulier, le jury de soutenance est constitué du référent ou de la référente qui préside le jury, et du tuteur ou de la tutrice de stage, d'alternance ou d'apprentissage. D'autres professionnel·le·s peuvent être présent·e·s.

La présentation orale s'adosse à une présentation visuelle (diaporama). Elle dure 15 à 20 minutes, suivie de 20 à 25 minutes de questions et d'entretien avec le jury.

Le moment de questions et d'entretien avec le jury porte à la fois sur le rapport écrit et sur la soutenance orale.

Précisions au regard du barème

Jusqu'où faut-il présenter l'environnement de stage ?

Il y a un équilibre à trouver ici entre :

1/ écrire pour un lecteur ou une lectrice qui ne connaît pas du tout l'environnement de stage, donner suffisamment d'éléments de présentation synthétique, générale, pour le ou la faire entrer dans l'univers de stage,

2/ rendre saillants les aspects de la description qui servent le questionnement professionnel.

Faut-il décrire toutes les missions ?

La description exhaustive de l'intégralité des missions n'est pas une fin en soi, même si le questionnement professionnel est bien conduit à partir de l'expérience du stage. Aussi, le propos s'appuie au moins sur une partie des missions réalisées.

Il faut trouver un équilibre entre :

1/ présenter de façon synthétique le cadre des missions de la mise en situation professionnelle (sous forme d'encadré, d'un paragraphe, d'un tableau, d'un schéma, d'une frise) afin que le lecteur ou la lectrice ait une vue d'ensemble sur l'expérience professionnelle.

2/ rendre saillant l'aspect des missions réalisées à partir duquel le questionnement professionnel est mené.

Quel niveau d'exigence réflexive par rapport à un mémoire de recherche ?

Il n'y a pas d'exigence d'une inscription disciplinaire en psychologie ou en sociologie ni d'exigence de rigueur méthodologique telle qu'on la demande pour la recherche.

MAIS il est demandé :

- De faire preuve de curiosité pendant la mise en situation professionnelle,
- De tenir un journal de terrain professionnel : prendre des notes ce qui se passe, ce qui est intéressant, surprenant, ce qui interpelle, etc.
- De recueillir des éléments factuels, des archives (documents produits par le terrain professionnel) et/ou de petites observations et/ou des données (même informelles) et/ou des discours (mêmes informels), etc. à partir desquelles il sera possible de construire une réflexion et une argumentation fondée sur des faits tangibles,
- De mobiliser des sources extérieures,
- D'explicitier ce qui a suscité un questionnement et de faire preuve d'une certaine indépendance d'esprit.

Barème détaillé du rapport et de la soutenance, de stage ou d'alternance

UE5 *Pratiques professionnelles*

| | |
|---|--|
| Rapport (écrit) - 10 points | |
| <p>Critère n° 1 : La formulation d'un questionnement professionnel (1,5 points)</p> <p>Le rapport est structuré par une problématique d'ensemble qui témoigne de l'orientation prise par la réflexivité professionnelle. Cette problématique est clairement formulée, elle sous-tend les différents aspects du rapport qui doivent présenter une cohérence d'ensemble : la présentation de l'environnement, de l'institution et du public (critère n°2), la mobilisation de ressources extérieures, de références et contenus d'enseignement (critère n°3.a), la mobilisation de données issues de l'expérience en situation professionnelle (critère n°3.b), la conclusion vient synthétiser les réponses apportées à la problématique.</p> | |
| <p>Critère n° 2 : La contextualisation de l'expérience professionnelle et la description de l'environnement (2 points)</p> <p>Le lecteur ou la lectrice qui ne connaît pas l'environnement professionnel dispose d'assez de données de contextualisation pour comprendre dans quel environnement la problématique professionnelle est posée.</p> <p>Si tous les aspects d'un environnement ne peuvent pas être décrits (ou ne peuvent pas être décrits avec la même précision), selon la problématique posée, ces différents aspects peuvent être abordés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • contextualisation juridique de l'environnement professionnel (fondements juridiques de l'action menée) • contextualisation historique de l'environnement professionnel (histoire du service, de la structure, de l'acteur, du secteur) • caractérisation de l'institution : moyens, personnels, organisation, mode de financement, etc. • spécificité des publics accueillis/à qui s'adresse la structure d'accueil professionnelle : caractéristiques sociales, spécificités et particularités, variations et diversité | |
| <p>Critère n° 3. La mise en œuvre d'une réflexivité professionnelle de type universitaire (3,5 points)</p> <p>L'écrit témoigne d'une réflexivité professionnelle de type universitaire, mise au service du traitement de la problématique formulée.</p> <p>a) La mise en perspective de l'expérience professionnels avec des savoirs extérieurs (1,5 points)</p> <p>La réflexion menée est étayée par des savoirs extérieurs puisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • dans les cours dispensés dans la formation, dans des références bibliographiques de sciences humaines liées à la problématique posée (référéncées selon les normes APA), • dans de la littérature « grise », institutionnelle <p>b) La réflexivité professionnelle mise en œuvre s'appuie sur des données issues de l'expérience professionnelle (2 points)</p> <p>La problématique est traitée à partir de l'expérience professionnelle (et non de façon générale), menée dans le cadre d'une ou plusieurs missions clairement identifiées. L'écrit témoigne de l'engagement de l'étudiant·e au sein de son environnement professionnel par la mobilisation : d'observations, de données sur l'activité de la structure (extraites de rapports d'activité, de la documentation interne, d'écrits professionnels, etc.), de données produites à partir de données collectées : questionnaire réalisé en situation professionnelle, extraits d'entretiens (formels ou informels), notes du journal de terrain professionnel (observations), photographies, schémas, plans, archives diverses, etc.</p> | |
| <p>Critère n° 4 : L'autoréflexivité professionnelle (1,5 points)</p> <p>L'écrit témoigne d'une réflexion sur l'inscription de l'expérience professionnelle dans une trajectoire de formation et de professionnalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • par l'exposé des motivations, et par la justification du choix du lieu de mise en situation professionnelle, et sa mise en perspective au regard d'une trajectoire singulière • par un bilan réflexif sur les apports de la mise en situation professionnelle concernant les apprentissages réalisés, les compétences acquises ou renforcées, le retour sur les attentes initiales, les limites du stage, de l'alternance ou de l'apprentissage et la façon dont l'expérience professionnelle a pu influencer les aspirations professionnelles (renforcement, transformation, etc.) | |

| | | | |
|--|---|---|--|
| Critère n° 5 : Qualité formelle et rédactionnelle (1,5 points) | | | |
| L'écrit répond aux normes formelles d'un document académique, notamment en ce qui concerne : | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • l'orthographe, la syntaxe, la grammaire • l'usage d'un vocabulaire adapté, de la construction de phrases claires, la structuration du texte en paragraphes cohérents et consistants • l'organisation de l'écrit avec un plan, des titres et sous-titres qui guident la lecture, une introduction et une conclusion • la mise en page soignée qui facilite la lecture • le respect des consignes de présentation | | | |
| Soutenance (oral) - 6 points | | | |
| Qualité du support de présentation (1 point) | | | |
| 0  1 | | | |
| Le support présenté manque de clarté et/ou de visibilité. Il n'est pas organisé de façon cohérente. La construction graphique et textuelle ne favorise pas la compréhension des éléments présentés. Il manque de concision. Plusieurs erreurs de langue dans les parties textuelles | Le support présenté est suffisamment clair et organisé mais il présente des défauts sur l'un ou l'autre des aspects suivants : esthétique, cohérence, visibilité, construction graphique et textuelle, choix des mots clés et des illustrations, concision, langue. | Le support est bien construit sur le plan graphique et textuel, il est structuré et organisé de façon cohérente. Il est concis, de bonne qualité esthétique, les éléments sont tous visibles, les mots clés et les illustrations sont bien choisis et il est impeccable sur le plan de la langue. | |
| Qualité de la communication orale (1 point) | | | |
| 0  1 | | | |
| Le discours est peu clair. Erreurs de langue. Le débit de parole est inadéquat. Le temps de parole n'est pas respecté. L'auditoire n'est pas pris en compte. La posture est inadaptée. | Le discours est clair et compréhensible mais l'ensemble présente des défauts sur l'un ou l'autre des aspects suivants : correction et registre de la langue, débit de parole, respect du temps, qualité de l'adressage à l'auditoire, posture, non détachement des notes. | Le discours est clair, le registre de langue est adapté et la langue est correcte. L'auditoire est capté, le débit de parole adapté, le temps de parole est respecté, la posture est adéquate (professionnelle, ni relâchée ni rigide). | |
| Pertinence des informations présentées (2 points) | | | |
| 0  2 | | | |
| Les informations présentées ne sont pas claires, pas précises, pas pertinentes, non justifiées ou sont erronées. L'exposé n'est pas assez approfondi. | Les informations présentées présentent quelques défauts sur l'un ou l'autre des aspects suivants : clarté, précision, pertinence, justification, justesse, approfondissement, exemplification. | Les informations sont claires, pertinentes, bien justifiées, pertinentes, justes, etc. L'exposé est approfondi. | |
| Qualité des réponses aux questions (2 points) | | | |
| 0  2 | | | |
| La posture de communication n'est pas adaptée, l'étudiant·e ne répond pas aux questions ou conteste les questions posées. Pas de volonté de s'engager dans l'échange. Le discours manque de concision, est hors sujet ou les réponses ne sont pas développées. | La posture de communication est adaptée et l'étudiant·e est dans l'échange mais les réponses pêchent sur l'un ou l'autre des aspects suivants : réponses à côté des questions posées, peu structurées, manquant de pertinence ou de cohérence, pas concises, pas précises ou pas assez développées. | La posture de communication est professionnelle, les questions sont comprises, les réponses y sont ajustées. Elles sont précises, concises, pertinentes, cohérentes, structurées. | |
| Qualité de la pratique professionnelle en situation - 4 points | | | |
| Appréciation globale du tuteur ou de la tutrice sur la base des critères suivants : engagement, sérieux et rigueur, capacité à comprendre et à s'adapter à l'environnement professionnel, aptitude à s'insérer dans un collectif de travail, à respecter et à tisser des liens bien ajustés avec les autres professionnels (collègues, personnels subordonnés, supérieur·e-s) et les partenaires, compréhension des attentes, qualité et quantité du travail fourni, réactivité, force de proposition et prises d'initiatives, prise en compte des remarques et avis des autres, capacité à défendre une idée et à trouver des compromis, capacité à apporter ses compétences et savoir-faire à la structure d'accueil, qualité de la communication professionnelle orale ou écrite, autonomie, etc. | | | |
| Total - 20 points | | | |

PROJET COLLABORATIF ou PROJET EN SITUATION PROFESSIONNELLE

UE3. 2 *Élaboration de projet* (Master 1)

UE3. 3 *Conduite de projet* (Master 2)

Cadre général

Concevoir, piloter et mettre en œuvre un projet de formation, d'accompagnement, d'accessibilité, de compensation, etc.

- par groupes de 4 étudiant·e·s (+/- 1) (= projet collaboratif)
- OU seul·e accompagnée par son tuteur ou sa tutrice professionnel·le au S3 pour les alternant·e·s et apprenti·e·s l'ayant choisi (= projet en situation professionnelle).

→ les apprenti·e·s et alternant·e·s choisissent s'ils ou elles continuent le travail dans le cadre d'un groupe ou s'ils réalisent la démarche projet dans le cadre de leur alternance. Les attendus (= démarche projet avec ses éléments constitutifs) et les modalités d'évaluation (oral de présentation + écrit court/infographie) sont les mêmes.

→ séances de supervision (intervenant·e·s professionnel·le·s et enseignant·e·s du master) au S3 : une séance initiale de bilan en septembre, bilans intermédiaires, travail collectif en séances.

Ce projet répond à une demande

→ émanant de propositions de partenaires (associations, entreprises, collectivités territoriales, établissements, etc.) ou de la structure de mise en situation professionnelle (apprenti·e·s ou alternant·e·s)

→ ou d'une proposition d'étudiant·e·s, en lien avec un besoin identifié.

Quelques consignes

Si le projet porte sur une action de formation, ou d'aide aux apprentissages

Ce type de projet relève de la pédagogie, mais aussi tout ce qui a trait à l'ingénierie de formation ou les actions d'aide aux apprentissages (andragogie, lutte contre l'illettrisme et l'innumérisme, etc.).

Il mobilise les connaissances et compétences acquises en M1 ou lors des stages. Il fera appel à votre manière de concevoir, piloter et mettre en œuvre des actions aux cours desquelles le public visé développe un apprentissage (sensibilisation, initiation, connaissances, compétences).

- Besoins en formation de personnes qui sont en contact avec un public handicapé ou en grande difficulté.
- Pédagogie adaptée à des publics à besoins spécifiques.
- Inventer un dispositif de formation ou une situation d'apprentissage : Quel public ? Pour répondre à quel besoin ou pour les former à être en « contact » avec quel type de handicap ou de grande difficulté ? Quel objectif de formation ? Quel dispositif ? -Que faut-il prévoir ?

Si le projet porte sur une action d'accompagnement, d'aide à l'autonomie

Ce type de projet concerne la mise en œuvre d'adaptations, de compensations ou de modalités d'accessibilité pour favoriser la participation sociale et l'inclusion de PH ou en difficultés ou dépendantes.

Il mobilise les connaissances et compétences acquises en M1 (pour identifier des besoins, des limitations et des difficultés) ou lors de vos stages. Il fera appel à votre manière de concevoir, piloter et mettre en œuvre des actions aux cours desquelles le public visé améliore sa participation sociale (compensations, adaptations, accessibilité).

- Besoins en adaptation, compensation, accessibilité de personnes handicapées ou en grande difficulté ou dépendantes.
- Inventer un dispositif d'accompagnement : Quel public ? Pour améliorer leur participation sociale dans quel domaine ? Quel objectif de compensation ? Quel dispositif ? Que faut-il prévoir ?

Dans les deux cas

- Identifier les besoins du public cible (population, type de handicap ou de difficulté, nombre de participants).
- Mobiliser des partenaires, des acteurs.
- Proposer des objectifs opérationnels pour y répondre.
- Proposer des modalités concrètes (outils, supports, actions, etc.).
- Bâtir le dispositif : lieu, date, durée, déroulement, matériel, mise en œuvre, intervenants.
- Prévoir une évaluation du dispositif.
- Budgétiser.

Évaluation

→ En fin de S2, un bilan d'étape oral devant les enseignant·e·s et intervenant·e·s du master

→ En fin de S3, une **présentation finale orale** de la réalisation devant les enseignant·e·s du master, les partenaires impliqués, les étudiant·e·s de M1 + **un écrit court de synthèse** (infographie sous forme PDF et imprimée) à remettre au jury avant l'oral du 8 février.

Après validation et éventuelles corrections demandées par le jury, l'infographie présentant le projet final sera déposée sur le site du master et pourra également être utilisée par les étudiants pour valoriser leur travail.

Cadre général de l'évaluation

Les étudiant·e·s ont mis en œuvre une **démarche de projet** pour concevoir une action de formation ou une action d'accompagnement qui s'inscrit dans une réalité sociale correspondant à des besoins en lien avec des publics handicapés ou en difficulté. Cette démarche a été menée de façon collective (groupe de 4 étudiant·e·s) en S2 et pour les étudiant·e·s non alternant·e·s au S3. Elle a débuté au S2 du Master 1 et s'est poursuivie au S3 du Master 2. Les apprenti·e·s et alternant·e·s reprennent la démarche au S3 dans le cadre d'un projet mené dans et pour la structure employeuse.

La présentation finale des projets réalisés par la promotion des M2 se tient avant le départ en stage long (vendredi 26 janvier 2024)

Elle se déroule devant un grand jury composé :

- De l'équipe encadrante de l'enseignement,
- Des professionnels et partenaires impliqués dans les projets menés.

Et en présence des étudiant·e·s de master 1 IPHD.

Les présentations orales (S2 et S3)

Il s'agit, en un temps limité, de **présenter un bilan du travail réalisé depuis le S2 pour les étudiant·e·s non alternants et au S3 pour les alternant·e·s ou les apprenti·e·s** (élaboration du projet, organisation du travail, réalisations, budgétisation, analyse critique, suites possibles, etc.).

Ce projet doit revêtir une dimension opérationnelle (soit déjà mise en œuvre, soit explicitement programmée avec le partenaire concerné). La présentation s'adosse à un diaporama dont la qualité entre dans les critères d'évaluation. Des documents complémentaires (hors infographie) peuvent être distribués à titre facultatif.

Cas des étudiant·e·s en groupes projets collaboratifs

Vous mettez en scène une réponse faite en tant qu'organisme (cabinet de consultants, organisme de formation, entreprise de communication, etc.) vis-à-vis de la demande d'un commanditaire réel.

Exposé de 15 minutes suivi de 10 minutes de questions

Tous les étudiant·e·s doivent prendre la parole dans le temps d'exposé.

Une note identique est attribuée à tous les membres du groupe.

Cas des alternant·e·s ou apprenti·e·s au S3 qui ont choisi un projet en situation professionnelle (présentations individuelles)

Vous présenterez une démarche projet réalisée dans le cadre de votre alternance ou de votre apprentissage. Le projet est présenté dans son état d'avancement, les étapes non encore réalisées sont présentées comme perspectives.

Exposé de 10 minutes suivi de 5 à 10 minutes de questions.

Critères d'évaluation du grand jury

- La pertinence du projet
- La qualité des réalisations
- La pertinence de la conduite du projet
- La qualité de la présentation (communication, supports, interactions)

Sont notamment attendus :

- Éléments de contexte
 - Éléments de diagnostic
 - Éléments d'évaluation
 - Un budget
 - Un calendrier
- } Liés à l'action envisagée
Liés aux acteurs

L'infographie (écrit, S3)

Le document d'infographie **(re)mobilise dans un nouveau contexte les acquis (principes, techniques, savoir-faire) de l'infographie thématique réalisée dans le cadre de l'UE2.2 (Numérique et handicap).**

Il s'agit d'un document de synthèse, visuel, fonctionnel et esthétique qui doit être le plus complet et lisible possible tout en étant attractif et concis. Il s'adresse à toute personne potentiellement intéressée par le projet et doit donner toutes les informations nécessaires à la compréhension de la démarche projet dans son ensemble, à l'appropriation du contenu du projet et, le cas échéant, à la mise en œuvre d'un projet analogue. Il doit hiérarchiser visuellement l'information et articuler des

éléments textuels, graphiques et iconiques. Il peut proposer des liens renvoyant sur des espaces documentaires (liens hypertextes, QR codes), mais doit se suffire à lui-même (il n'est pas nécessaire d'aller sur ces liens pour avoir tous les éléments de connaissance et de compréhension du projet).

Le document doit fonctionner à la fois en PDF et sous forme imprimée.

Il sera adressé au jury en PDF et distribuée sous forme imprimée juste avant les oraux.

Barèmes et critères

| Barème oral de l'évaluation conduite de projet | |
|---|--|
| <p>Présentation du projet (3 points) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contextualisation : qui, quoi, pourquoi ? • Présentation de la demande (et du besoin) • Présentation de la population (public, type de handicap ou difficulté...) • Présentation des acteurs et partenaires | |
| <p>Pertinence de la conduite de projet (5 points) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation des éléments de diagnostic • Objectifs opérationnels identifiés (faisabilité, adéquation face aux objectifs) • Calendrier du projet • Budgétisation • Mobilisation des partenaires et des acteurs lors du projet | |
| <p>Qualité des réalisations et dispositif d'accompagnement élaboré (réponse à la demande) (5 points) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démarche mise en place → travail qui a été réalisé au S2 et au S3 • Présentation détaillée du dispositif → lieu, date, durée, déroulement, matériel, mise en œuvre, intervenants • Présentation des modalités concrètes utilisées pour répondre à la demande (outils, supports, actions...) <i>(ex : questionnaire, nombre de personnes, types de questions, recueil des données, nombre de participants...)</i> • Évaluations et perspectives | |
| <p>Qualité de la présentation orale (3 points) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communication : langage juste, registre de langue adapté • Temps de parole réparti entre les membres du groupe • Bonne gestion du temps (15 minutes) | |
| <p>Qualité du diaporama (2 points) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Clarté, organisation • Aspect esthétique et qualité rédactionnelle | |
| <p>Réponses aux questions (2 points) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réponses claires, structurées, concises, précises • Écoute, engagement dans l'échange • Posture professionnelle | |
| Total note oral /20 | |

Barème écrit de l'évaluation conduite de projet (infographie)

Qualité du travail sur l'information (6 points) :

- La démarche de projet est présentée avec ses éléments constitutifs
- Les informations sont précises et pertinentes
- Les informations sont référencées
- Les informations sont bien hiérarchisées

Qualité de la communication (6 points) :

- Toute personne intéressée peut parvenir à connaître le contenu et la logique du projet, les modalités d'actions et leur intérêt et/ou leur originalité
- Les informations sont présentées de manière claire avec un bon équilibre clarté/concision
- Correction de la langue et qualité des illustrations graphiques

Qualité de la mise en forme (6 points) :

- Les illustrations sont bien choisies, variées, cohérentes entre elles et avec le texte
- La typographie est bien choisie et son emploi est cohérent
- Les couleurs sont bien choisies et leur emploi est cohérent
- Bon équilibre texte/images/graphes
- Les liens éventuels (liens hypertextes, QR codes) sont corrects et actifs
- Le document est fonctionnel à la fois en PDF et sous forme imprimée

Cohérence et articulation avec la présentation orale (2 points) :

- L'infographie est cohérente avec la présentation orale sans être une redite/copie à l'identique du support de présentation
- Les deux médias se complètent tout en se suffisant à eux-mêmes

Total note écrit /20

DOSSIER D'APPRENTISSAGE

UE1 - Apports fondamentaux : handicap, difficulté sociale et dépendance

UE2 - Institutions, ressources, gestion et management

Travail dès le semestre 3, retour sur les acquis du master, évaluation du semestre 4

Principes

Le dossier d'apprentissage permet de valider les UE1 et UE2 du semestre 4, et fait l'objet d'une note commune aux deux UE. Il constitue **un retour sur l'ensemble des contenus du master des UE1 et UE2** (savoirs SHS et savoirs professionnels), c'est-à-dire :

- UE1.1, UE1.2, UE1.3, UE1.4 : Apports fondamentaux : handicap, difficulté sociale et dépendance
- UE2.1 et UE2.2 : Apports transversaux en SHS (droit, sociologie, psychologie)
- UE2.3 et UE2.4 : Institutions, ressources, gestion et management (management du travail des RH, démarche qualité, droit, sociologie)

Chaque dossier est collectif, réalisé par un groupe de 3 à 4 étudiant·e·s (ou apprenti·e·s).

Contenu et déroulé

Chaque dossier est réalisé **à partir des contenus de cours** (connaissances, concepts, méthodes, outils, textes de référence, éléments bibliographiques, etc.). Il suppose l'implication et l'anticipation de tou·te·s les étudiant·e·s, dès la rentrée, pour capitaliser et organiser ces matériaux.

Ce dispositif pédagogique s'appuie principalement sur du travail autonome.

Le travail est initié et jalonné de 3 séances de supervision encadrées par Fabienne Montmasson-Michel :

- Début du S3 : présentation, constitution des groupes, questionnement
- Courant du S3 : stabiliser, affiner, préciser les questions traitées
- Début du S4 avant le départ en stage : travail sur un écrit provisoire

Lors de la première séance, les étudiant·e·s se répartiront en 5 à 6 groupes de 3 à 4 étudiant·e·s.

Une question adossée à une thématique comme axe directeur

Le dossier s'articule autour des apports des UE1 et UE2 du master et répond à une question « socialement vive » énoncée à partir d'une des grandes thématiques suivantes. Au moins trois thématiques doivent être appréhendées. Il peut y avoir un ou deux groupes par thématique.

1- État des lieux des politiques publiques en matière de handicap, difficultés, dépendance

Une à deux questions en émergent, un groupe traite une question.

Q° A1

Q° B1

2- Emploi et travail dans le cadre du handicap ou de la fragilité sociale

Une à deux questions en émergent, un groupe traite une question.

Q° A2

Q° B2

3- Vie quotidienne et/ou parcours de vie et/ou expérience de vie des personnes handicapées ou

en difficultés et/ou dépendance

Une à deux questions en émergent, un groupe traite une question.

Q° A3

Q° B3

4- Apprentissage, éducation, formation dans le cadre du handicap, de la dépendance ou de la fragilité sociale

Une à deux questions en émergent, un groupe traite une question.

Q° A4

Q° B4

5- Participation sociale, culturelle et citoyenne des personnes en situation de handicap, de dépendance, de vieillissement ou de fragilité sociale

Une à deux questions en émergent, un groupe traite une question.

Q° A5

Q° B5

Une dimension technique intégrée dans le dossier

L'une des dimensions suivantes sera intégrée à la thématique traitée au titre des UE2.3 et UE2.4. :

- Management et organisation du travail
- Gestion des ressources humaines et/ou gestion prévisionnelle des compétences
- Organisation administrative
- Questions financières et/ou budgétaires
- Démarche qualité
- Questions de droit

Elle devra apparaître explicitement pour le jury lecteur du dossier comme « dimension technique UE2 M2 » et être soigneusement articulée au reste du dossier : son choix doit être pertinent par rapport à la thématique et à la question traitée, elle doit apporter quelque chose en plus et donner de la consistance au dossier.

Modalités d'évaluation

L'évaluation se fait sur la base d'un **dossier de 15 à 20 pages**. Le groupe a **toute latitude sur le choix de la forme, de la structure et des contenus**. Le document devra obligatoirement comporter une bibliographie dans laquelle seront référencés des cours du master (professionnels et universitaires), des ressources scientifiques, de la littérature grise et tout autre document jugé pertinent pour traiter la question et la thématique.

Chaque dossier/groupe se voit attribuer un **jury composé de 3 personnes** :

- L'enseignante responsable qui préside le jury et sollicite les autres membres du jury (Fabienne Montmasson-Michel)
- Un·e autre enseignant·e universitaire
- Un·e professionnel·le partenaire du master

Adresser le dossier en PDF par mail aux trois membres du jury et à Lydia Holon (scolarite.niort@univ-poitiers.fr) le lundi 6 mai 2024 avant minuit.

Barème dossier d'apprentissage

| | | |
|---|--|--|
| Organisation de l'écrit : | | |
| 0 _____ → 4 | | |
| Pas ou peu d'articulation entre les parties. Absence ou mauvaise utilisation de paragraphes. Manque de logique dans le discours ou l'ordre d'exposition des idées. Pas d'organisation cohérente des idées. | L'écrit est globalement cohérent mais il y a des insuffisances sur l'un ou l'autre des aspects suivants : articulation des idées ou des parties entre elles, ordre de présentation des éléments à revoir, logique du discours. | L'écrit est clairement organisé en parties et sous-parties. L'ordre de présentation des éléments est cohérent et logique. Les parties sont bien articulées entre elles. Les paragraphes sont cohérents et consistants, les phrases sont claires et concises. |
| Pertinence des informations présentées : | | |
| 0 _____ → 6 | | |
| Les ressources présentées sont hors sujet. Les informations ne sont pas claires et ne sont pas référencées. La fiabilité des sources n'est pas vérifiée. Les éléments présentés ne sont pas assez approfondis dans l'écrit. Il manque des exemples pertinents | Les ressources présentées sont en lien avec la thématique choisie. Mais il y a des défauts sur l'un ou l'autre des aspects suivants au regard des contenus du master : clarté, précision, justesse, fiabilité, référencement, approfondissement du propos, exemplifications. | Les ressources sont clairement présentées. Elles sont pertinentes, bien expliquées et bien justifiées. Les sources sont fiables, clairement identifiées et vérifiables. Des exemples sont donnés pour illustrer les propos. |
| Intégration d'une dimension technique de UE2.3 et UE2.4* : | | |
| 0 _____ → 2 | | |
| Pas d'intégration d'une dimension technique au dossier | Intégration d'une dimension technique de manière insuffisamment approfondie ou pertinente | Intégration d'une dimension technique de façon pertinente |
| * Management et organisation du travail, gestion des ressources humaines et/ou gestion prévisionnelle des compétences, organisation administrative, questions financières et/ou budgétaires, démarche qualité, questions de droit | | |
| Prise de distance et réflexivité : | | |
| 0 _____ → 4 | | |
| Les informations sont présentées de manière purement descriptive sans dimension critique ni prise de distance par rapport aux réalités humaines et sociales évoquées. | La description des faits s'adosse à une prise de recul critique ou à des réflexions complémentaires mais il y a quelques insuffisances sur l'un ou l'autre de ces aspects : la description reste sommaire | La description détaillée des réalités décrites est adossée à une prise de distance qui propose une approche critique et des réflexions complémentaires soigneusement justifiées et solidement argumentées |
| Qualité rédactionnelle : | | |
| 0 _____ → 4 | | |
| Plusieurs erreurs de langue (syntaxe, orthographe, grammaire). L'aspect esthétique du document pourrait être revu. Les normes de présentation ne sont pas respectées. | Quelques erreurs subsistent dans le dossier au niveau de la correction de la langue et/ou du respect des normes de présentation. Le style du document pourrait être amélioré davantage. | Bonne correction de la langue. Les normes de présentation sont respectées (citations des auteurs dans le texte, bibliographie). Bon aspect esthétique du document. Le document est bien illustré et bien présenté. |
| Note /20 | | |

LE MÉMOIRE DE RECHERCHE DU MASTER 2 IPHD

UE6 – *Initiation à la recherche*

Le mémoire de recherche est une spécificité de la formation universitaire de niveau master. Il mobilise des acquis méthodologiques et disciplinaires (en psychologie ou en sociologie).

Il repose sur deux piliers :

- L'autonomie et l'initiative de l'étudiant·e, y compris en termes de ressources propres (ses connaissances, ses « entrées de terrain », etc.) et d'autodidaxie (apprendre de nouvelles choses par soi-même, en particulier au cours de lectures)
- Un dispositif d'accompagnement universitaire qui veille à orienter et encadrer le cheminement et la réalisation du travail de recherche de l'étudiant·e

Un travail entamé au second semestre

Au second semestre les étudiant·e·s ont fait des vœux parmi un ensemble de thématiques proposées par des enseignant·e·s chercheur·ses et se sont vu attribuer un directeur ou une directrice de mémoire.

Ce semestre a été consacré à explorer la littérature scientifique et le contexte lié à la thématique envisagée pour aller vers une question de recherche tenant compte de sa faisabilité empirique (enquête ou expérimentation).

Un texte faisant état de l'avancée du travail non noté a été adressé à leur encadrant·e qui leur a proposé un retour qualitatif : qualité et conformité de l'écriture ; intérêt de la thématique et de la question ; pertinence des pistes explorées ; orientations à poursuivre, développer ou explorer ; lectures à envisager ; pistes méthodologiques ; points positifs et points de vigilance ; etc.

Encadrement et accompagnement

Au semestre 3

Deux temps de séminaires de recherche accompagnent l'avancée du travail :

- Deux temps de séminaires pour les mémoires en sociologie encadrés par un·e enseignant·e chercheur·se de l'équipe pédagogique (Guillaume Teillet ou Fabienne Montmasson-Michel)
- Deux temps de séminaires pour les mémoires en psychologie encadrés par un enseignant - chercheur de l'équipe pédagogique (Anthony Cherbonnier)

En fin de S3 les étudiant·e·s remettent un **rapport d'étape noté**, qui fait l'objet d'une double correction en sociologie et d'une simple correction en psychologie. Quelle que soit la discipline, l'étudiant reçoit une **correction commentée** de son rapport.

Au semestre 4

Un temps de séminaires de recherche accompagne l'avancée du travail en janvier ou février sur le même principe (Guillaume Teillet en sociologie ; Tiphaine Colliot en psychologie).

Un séminaire pluridisciplinaire mutualisé avec les autres parcours de la mention PIF (pratiques et ingénierie de la formation) a lieu sur une journée à Niort fin janvier ou début février. Il invite à prendre connaissance de travaux de recherche hors thématiques IPHD et à porter son propre travail de recherche à la connaissance d'un public non averti.

Le directeur ou la directrice de mémoire

Réalise un **accompagnement individualisé** (rendez-vous, échanges par mail, relecture d'écrits intermédiaires, etc.).

C'est lui ou elle qui :

- fixe ses **exigences** (taille du document, densité du corpus de recueil de données, validation de votre thème/objet, échéances et modalités des rencontres, etc.)
- apporte les **aides** nécessaires à l'aboutissement des écrits du S3 et du S4 (références bibliographiques, discussion de votre problématique et de vos hypothèses, étayage critique de votre méthodologie, aide rédactionnelle, etc.) et de votre travail empirique (enquête, expérimentation, outils).
- Constitue et préside le **jury de soutenance**.

Cadre général

Les attentes peuvent différer d'une discipline à l'autre, d'un·e enseignant·e- chercheur·e à l'autre.

Le nombre total de pages hors résumés, table des matières, bibliographie, annexes varie de 30-40 pages (en psychologie) à 50-70 pages (en sociologie).

Cependant, tous les mémoires IPHD comportent un certain nombre d'invariants formels :

Couverture dûment renseignée (diplôme, année, nom de l'étudiant·e et du directeur ou de la directrice, titre, etc.), table des matières, bibliographie, annexes, pagination.

Résumé 300 mots +/-10% (pour le mémoire final seulement)

Police taille 11 ou 12 (équivalent Times New Roman 12) ; interligne 1,5 ; normes APA ; marges 2,5 cm.

Les mémoires IPHD relèvent tous des Sciences humaines et sociales et obligent à identifier **une situation concernant un public handicapé ou en difficulté/fragilité sociale ou dépendant ou vieillissant**.

Ils nécessitent **l'appropriation de concepts, théories, paradigmes**, qui relèvent de la discipline et des objets de recherche de votre directeur ou directrice de mémoire ce qui suppose un important travail de lecture, analyse, synthèse de **sources documentaires scientifiques** sérieuses (accessibles par la documentation numérique via votre ENT ou en bibliothèque)

Ils comportent la rédaction d'un cadre théorique personnalisé, autour des **suggestions de lectures de votre directeur ou de votre directrice**, mais aussi avec des **références trouvées personnellement**, notamment pour définir l'**objet** de votre étude et la **population d'enquête ou d'expérimentation**. Ce cadre doit témoigner de lectures approfondies (citations, reformulations, qualité du référencement), d'une bonne maîtrise des concepts (définitions, application au champ d'étude concerné) et d'une sélection-articulation de ces concepts avec le questionnement.

Étapes du travail attendu (encadré : ce qui figurera dans le rapport d'étape du S3) :

1. Déboucher, à l'aune d'un cadre théorique et d'une contextualisation appropriés, sur une **question de recherche et d'un choix méthodologique**

Ce travail, entrepris au S2, devra être abouti en fin de S3 et rédigé dans le cadre du rapport d'étape : exploration théorique, contextualisation, enquête exploratoire (informateurs ou informatrices privilégié·e-s, entrées de terrain...), formulation d'une question de recherche (et éventuellement d'hypothèses), choix d'une méthode de recueil des données.

2. **Méthodologie : accéder à un terrain d'enquête ou d'expérimentation** qui corresponde à la population ciblée : entreprendre des démarches, mobiliser des alliés, entrer sur le terrain, accéder aux enquêtés/sujets d'expérience, faire accepter sa requête. Compte tenu du type

de public fragile, concerné dans le master IPHD, un accès à un terrain, même limité en termes d'effectifs, constitue déjà un critère favorable pour le mémoire.

3. Méthodologie : construire un outil de recueil de données, en lien avec la méthodologie préconisée par le directeur·trice) par exemple :

- grille d'entretiens et/ou guide et trame d'observation
- recueil d'un corpus documentaire (ex : des dossiers de bénéficiaires, des documents institutionnels)
- questionnaires
- protocole d'expérience
- etc.

Les étapes 2 et 3 constituent la méthodologie de votre recherche. Ce travail s'accomplira en partie ou totalement au cours du S3 et fera l'objet d'un compte rendu (une ou plusieurs parties) dans le rapport d'étape du S3 : ciblage et caractérisation d'une population, identification d'un terrain (institution, lieux, contexte réel/laboratoire), prises de contacts (démarches, modalités, recrutements effectifs...), outils de recueil de données (guides, grilles, protocoles...).

4. Produire des résultats par analyse de contenus (entretiens ou observations) ou analyse statistiques (questionnaires, expériences). Ces résultats seront instillés dans le texte au titre de preuves et pourront faire aussi l'objet de présentations plus complètes en annexes.

Selon l'avancée du travail, le rapport d'étape du S3 pourra présenter de premiers recueils de données et amorcer l'analyse de premiers résultats, avec, le cas échéant, les réajustements ou inflexions nécessaires.

5. Interpréter les résultats produits à l'aune du cadre théorique : cette analyse doit être structurée et thématisée au fil d'une rédaction bien balisée (sous-titres, alinéas, etc.) qui traduise un cheminement intellectuel et scientifique.

6. Produire une conclusion prospective qui synthétise les réponses à la question de départ, recense les résultats marquants, évoque les limites de l'enquête, débouche éventuellement sur un nouveau questionnement ou de nouvelles hypothèses.

La conclusion est également le lieu d'un retour sur des préoccupations professionnelles (mises en suspens le temps de la recherche) : sur le plan professionnel qu'apporte ce travail de recherche (pour mieux comprendre une réalité, pour s'interroger autrement, pour réviser ses prénotions, etc.) ?

La qualité formelle et rédactionnelle est primordiale : construction du plan ; présentation qui retrace le cheminement mental (alinéas, sous titres, etc.) ; qualité syntaxique et orthographique ; utilisation d'un lexique spécifique ; typographie adaptée aux différents statuts des éléments de l'écrit (titres, références, citations, propos d'enquêtés, résultats) ; présentation ; souci du lecteur ; respect des normes bibliographiques (cf. cours écrits universitaires du S1).

Elle compte en quelque sorte « double » : elle entre, pour elle-même dans la notation ; elle valorise le travail d'investigation réalisé (au contraire une faible qualité formelle et rédactionnelle peut saper le travail d'investigation et affaiblir la compréhension du texte).

En fin de S4 (juin-juillet ou septembre) se tient la soutenance du mémoire de recherche selon ce qui est convenu avec le directeur ou la directrice du mémoire.

C'est un moment public (ce qui veut dire que vous pouvez avoir des invité·e·s ou des auditeurs ou auditrices). Cette soutenance se déroule devant votre directeur et votre directrice de mémoire et un·e rapporteur·se (autre enseignant·e-chercheur·e de la discipline) qui connaît la question traitée ou la démarche utilisée.

(Cadrage et critère de la soutenance du mémoire de recherche p. 26)

Cadrage et critères de la soutenance du mémoire de recherche

UE6 *Initiation à la recherche* – Semestre 4

D'une durée de 15 minutes de présentation + 20 à 30 minutes de questions

Pour calibrer le temps : 5 pages, caractères 12 et interligne 1,5 correspondent à un texte, dit à allure modérée pour 15 minutes.

Ne pas lire son texte, regarder son auditoire.

Tous documents autorisés : texte préparé, tableaux, diaporama.

Économie des 15 minutes de présentation liminaire, à titre indicatif

1 minute : **se présenter**, présenter son parcours et les motivations qui ont amené à cette recherche : annoncer le plan des 15 minutes

4 à 5 minutes : restituer le **cheminement qui a posé le cadre de la recherche**, depuis la question initiale, en passant par les appuis théoriques jusqu'aux hypothèses.

2 minutes : revenir sur la **méthodologie**, comment vous avez interrogé le terrain ou monté votre protocole, quels arbitrages vous avez dû faire (obstacles, terrain à compléter), quels choix ont été parfois imposés par la réalité du terrain ; enfin en quoi l'outil de recueil de données se justifie et en quoi il a des limites.

4 à 5 minutes : mettre en exergue les **principaux résultats** et souligner des interrogations nouvelles, des incertitudes et surtout les prolongements ou compléments qui seraient nécessaires en étant sincère et objectif sur **les limites** du travail

3 minutes : **retour réflexif** : indiquer ce que cette recherche a apporté à votre parcours :

- à la conception que vous avez désormais de votre objet, de la population étudiée
- en quoi vous relisez votre démarche avec recul, avec de nouvelles approches ou représentations

Concluez sur ce que vous espérez que ce travail apportera à votre avenir professionnel et intellectuel.

L'échange

Donne en général la parole quelques minutes au directeur ou à la directrice pour resituer la manière dont le travail a été conduit. Puis c'est le rapporteur ou la rapporteuse (autre membre du jury) qui procède aux commentaires et aux questions (qui peuvent porter sur les aspects méthodologiques, sur la discussion de résultats, sur la manière dont les limites auraient pu être levées, etc.). Enfin, le directeur ou la directrice reprend la parole si besoin pour quelques échanges complémentaires.

La notation prend en compte, de manière globale :

- le mémoire (manière dont vous avez conduit un questionnement, théorisé son approche, exploré empiriquement un terrain et construit des résultats qui est évaluée dans ce travail écrit de recherche) pour 12 points dans la note finale.
- la soutenance (critères ci-dessus + dynamique de votre présentation + capacités à entrer dans l'échange, à répondre aux questions), pour 8 points dans la note finale.

**COURRIER DE CADRAGE PÉDAGOGIQUE
ACCOMPAGNANT TOUTE SOLLICITATION POUR UN
STAGE DE M2**

Accompagne une lettre de motivation personnalisée

Madame, Monsieur,

Vous êtes sollicité·e par un·e étudiant·e du master IPHD (Inclusion et Participation - Handicap, Difficultés, Dépendance), qui souhaite effectuer son stage long de fin d'études dans votre structure.

Ce stage doit permettre :

- à l'étudiant·e de se professionnaliser en se confrontant à la réalité du terrain et en menant une véritable mission correspondant à son projet professionnel ;
- à la structure d'accueil de bénéficier de l'apport d'un·e étudiant·e déjà confirmé·e et formé aux sciences humaines et sociales pour conduire une mission utile et répondant à un besoin bien identifié : travail d'analyse, d'évaluation, de prospective, d'élaboration d'outils, etc.

Ce stage correspond à une unité d'enseignement importante de la deuxième année du Master Professionnel IPHD. En effet, il s'agit d'un stage long de 270 heures ou plus, donnant lieu, au titre de l'évaluation, à un rapport d'une vingtaine de pages, présenté lors d'une soutenance orale. Il se déroulera à partir du 4 mars 2024 (il peut commencer avant ou un peu plus tard) et s'étendra *a minima* sur 8 semaines, prolongeables jusqu'au 30 septembre 2024 et pour une durée maximale de 6 mois. Au-delà de 8 semaines, le stagiaire perçoit obligatoirement une gratification. (voir : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F32131>).

Ce stage a plusieurs objectifs :

- Permettre à l'étudiant·e d'explorer les réalités organisationnelles et humaines d'une structure qui accueille, accompagne, forme ou emploie des personnes handicapées ou dépendantes ou en grande difficulté, notamment en percevant la spécificité des publics concernés et des pratiques adaptées à ces publics.
- Professionnaliser l'étudiant·e en renforçant les compétences qu'il·elle a déjà acquises et en lui permettant d'expérimenter, d'observer, et de se confronter à la réalité du métier, autour d'une mission de stage que vous lui confierez et qui doit l'impliquer dans un rôle d'encadrement, de conception ou d'ingénierie (étude, développement d'un support ou d'un outil, conduite d'un projet ou d'une formation, accompagnement à la définition et à la mise en œuvre d'une politique d'établissement, mise en œuvre d'une politique d'inclusion à l'échelle d'une collectivité locale, d'un groupe, conception et mise en œuvre d'actions de sensibilisation, etc.).
- Développer un questionnement professionnel, à l'aide des contenus de formation apportés par les professionnels mais également des acquis en psychologie et sociologie (concepts et théories, savoir-faire méthodologiques, etc.), autour d'une thématique que l'étudiant·e aura choisie, parmi les missions et pratiques à l'œuvre dans la structure d'accueil.
- Réaliser une mission de stage débouchant sur une production (étude, enquête, outil, etc.)

utile à la structure de stage.

- Deux productions doivent être réalisées par l'étudiant·e :
 - un livrable pour la structure d'accueil : dossier, étude, guide pratique, outil de travail, etc.
 - un rapport de stage, présentant les activités menées, proposant une réflexion sur des thématiques soulevées à l'occasion du stage, analysant l'expérience professionnelle acquise. Ce rapport fait l'objet d'une soutenance, en fin de stage, devant un jury associant le "réfèrent études" (formateur du master) et le tuteur en entreprise.

Nous vous remercions par avance de l'accueil que vous lui réserverez et, si vous l'acceptez en stage, de l'accompagnement que vous mènerez auprès de l'étudiant·e afin qu'il tire le meilleur bénéfice possible de cette expérience. Bien sûr, il·elle sera suivie par un·e « réfèrent·e études », enseignant·e-chercheur·e de l'équipe de pilotage du master qui précisera avec vous la mission de stage et vous contactera au cours du stage. Par ailleurs, si vous en êtes d'accord, nous vous associerons, comme c'est la coutume pour ce type de rapport de stage, au jury de la soutenance et à l'évaluation du rapport et de la soutenance.

Pour plus d'information sur le cursus IPHD, nous vous invitons à consulter le site internet : <https://inspe.univ-poitiers.fr/master-inclusion-et-participation-handicap-difficultes-dependance/>

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter et vous adressons nos meilleures salutations.

Guillaume Teillet
Maître de conférences en sociologie
Équipe de pilotage et responsable stages du master IPHD
guillaume.teillet@univ-poitiers.fr
06 45 73 99 58

Gestionnaire de scolarité
Lydia Holon
scolarite.niort@univ-poitiers.fr (IPHD dans l'objet du mail)
05 49 17 82 51